

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
en date du Jeudi 12 octobre 2023 à 20h00 à la Mairie de Belleau sous la présidence de
Monsieur Philippe BARTHELEMY - Maire,

Ordre du jour :

1. **délibération** : approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 29 août 2023,
2. **délibération** : subvention pour l'année 2023 à l'Association Familles Rurales de Belleau,
3. **délibération** : subventions pour l'année 2023 aux Pompiers Humanitaires du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF),
4. **délibération** : décision modificative au BP 2023 pour ouverture de crédit complémentaire à l'article 2188 en section investissement,
5. **délibération** : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour passer la commande à THOUVENOT Funéraires pour exhumations dans les cimetières suite à concessions échues et non renouvelées depuis plus de 3 ans, et autres travaux à définir pour un montant minimum de 30 000,00 € HT, permettant la demande de subvention au titre de l'AT-54- investissement « appui aux territoires 54 pour 2023-2028 fond de solidarité communes » d'un montant de 15 000,00 €,
6. **délibération** : demande au Conseil Départemental de la subvention au titre de l'AT54-investissement « appui aux territoires 54 pour 2023-2028-fonds de solidarité communes » d'un montant de 15 000 €,
délibération : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour travailler en partenariat avec AEDES Energies qui propose de nous accompagner pour faire un diagnostic de la commune et identifier ou non le potentiel en énergies renouvelables notamment photovoltaïques, agrivoltaïque et éolien,
7. **délibération** : modification statutaire : restitution de la compétence « fourrière animale » aux commune de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné à compter du 1^{er} janvier 2024,
8. **délibération** : renouvellement adhésion à SCAPA (contrat de prestations globales fourrière animale 24/24 et 7j/7j) pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024,
9. **délibération** : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention de mise à disposition d'un terrain à titre gratuit à Belleau,

Informations diverses :

1. Date du prochain conseil municipal,
2. Amicale du Centre de Secours de Pompey – courrier de demande d'autorisation pour la traditionnelle distribution des calendriers à l'occasion de la nouvelle année à compter du 15/10/2023 au 31/12/2023,
3. Point sur 2 dossiers d'impayés (service périscolaire + travaux de rénovation dans un appartement suite à dégradations des locataires et constatation à l'état des lieux de sortie),
4. Classic Val de Lorraine – fin mars 2024,
5. Commande de nouveaux drapeaux pour les 5 villages et l'école maternelle,
6. Problème de discipline à la cantine pour un enfant de l'école maternelle,
7. Bibliothèque municipale de Belleau (jours et heures d'ouverture),

Présent (s) (es) : Philippe BARTHELEMY - Haja RAKOTONDRAMANITRA - Michel BOULANGER - Guy PAILLON - Bruno SANTILLI - Nicolas FAVIER - Christelle TRONCY - Julien URBAN - Philippe JOLIOT - Sandrine FAYON.

Présent (s) (es) par procuration : Vincent PETITJEAN a donné pouvoir à Sandrine FAYON.

Absent (s) (es) excusé (s) (ées): Nadine POLLOT – Stéphane JARDIN.

Absent (s) (es) non excusé (s) (ées) : Clément FRANCIATTE – Matthieu GEOFFROY.

Secrétaire de séance : Haja RAKOTONDRAMANITRA.

Secrétaire administrative : Evelyne KLEIN.

Nombre de conseillers en exercice : 15

La séance a été ouverte à 20h01 pour parole au public et à 21h31 pour l'ordre du jour.

1. approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du mardi 29 août 2023 :

A la demande de Monsieur le Maire, **le Conseil municipal approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 29 août 2023.

2. subvention pour l'année 2023 à l'Association Familles Rurales de Belleau :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a réceptionné une demande de subvention de l'Association Familles Rurales de Belleau, ainsi que le bilan des manifestations de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 1400,00 € pour l'année 2023 (organisation galette des aînés, la chasse aux œufs de Pâques, Halloween et Saint-Nicolas).

3. subvention pour l'année 2023 aux Pompiers Humanitaires du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a réceptionné une demande de subvention du Groupe de Secours Catastrophe Français Pompiers Humanitaires pour réaliser leurs interventions sur le plan national ou international. En plus de leurs actions, les pompiers humanitaires permettent aux collectivités partenaires de disposer de matériel mis à disposition gracieusement, en cas de communes impactées par une catastrophe tel que groupes électrogènes, tronçonneuses, etc...

Ils proposent une demande de subvention à hauteur de 0,05 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer pour l'année 2024 et non 2023 une subvention d'un montant de 50,00 €. En effet, les crédits ouverts au BP 2023 pour le versement de subventions étant épuisés, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser cette subvention en 2024 et informe que les crédits budgétaires seront ouverts au BP 2024.

4. décision modificative au BP 2023 pour ouverture de crédit complémentaire à l'article 2188 en section investissement :

Monsieur le Maire propose de prendre la DM suivante afin de pouvoir régler la facture Manutan Collectivités du 18/09/2023 d'un montant de 2 232,00 € relative à l'achat de table bancs pour la Commune de Serrières, à savoir :

article 020 – dépenses imprévues : - 2 232,00 €

article 2188 – autres immobilisation corporelles : + 2 232,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative telle que présentée.

5. autorisation donnée à Monsieur le Maire pour passer la commande à THOUVENOT Funéraires pour exhumations dans les cimetières suite à concessions échues et non renouvelées depuis plus de 3 ans, et autres travaux à définir pour un montant minimum de 30 000, 00 € HT, permettant la demande de subvention au titre de l'AT-54-investissement « appui aux territoires 54 pour 2023-2025 fond de solidarité communes » d'un montant de 15 000,00 € :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a réceptionné un devis de Thouvenot Services Funéraires d'un montant de 14 400,00 € TTC relatif à des exhumations et réductions de corps dans les cimetières, afin de libérer des concessions échues depuis plus de 3 ans et non renouvelées, et qu'il souhaite passer la commande et demander une subvention au département au titre de l'AT54 investissement « appui aux territoires pour 2023-2025 – fond de solidarité aux communes ».

Il informe qu'il souhaite également demander la subvention sur la base d'un devis EUROVIA relatif à la réfection de la voirie rue Robert Baudin à Serrières et dont le coût des travaux se chiffre à 18 890,10 € HT soit 22 668,11 € TTC.

Après avoir ouï Monsieur le Maire, le conseil municipal valide les travaux ci-dessus précités et l'autorise à signer les ordres de service à Thouvenot Services Funéraires, ainsi qu'à Eurovia. Ces travaux seront inscrits seront exécutés premier trimestre 2024, et quand le Conseil Départemental aura accusé réception de notre demande de subvention et validé les travaux projetés. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année 2024.

6.demande au Conseil Départemental de la subvention au titre de l'AT54-investissement « appui aux territoires 54 2023-2028 – fonds de solidarité communes » d'un montant de 15 000,00 € :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle précisant que la commune a droit à une subvention de 15 000,00 € au titre du fonds dédié au soutien des communes fragiles, utilisable sur la période 2019 à 2021 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **approuve à l'unanimité** les projets suivants :
 - ❖ exhumations et réductions de corps selon devis chiffré par THOUVENOT Services Funéraires - 20 rue Saint Jean - 88300 Neufchâteau pour un montant de 12 000,00 € HT soit 14 400,00 € TTC,
 - ❖ remise en état de la Rue Robert Baudin à Serrières selon devis chiffré par EUROVIA - rue Pierre Adt - 54700 Atton pour un montant de 18 890,10 € HT soit 22 668,11 € TTC.
- ✓ **décide** de leurs réalisations au cours de l'année 2024,
- ✓ **confirme** que les projets n'ont fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- **sollicite** du Conseil Départemental une subvention au titre de l'AT-54-investissement « appui aux territoires 54 pour 2023-2025 fonds de solidarité aux communes » à hauteur d'un montant de 15 000,00 €,

- **s'engage** à inscrire ces dépenses en section investissement du budget 2024, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- **s'engage** à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu des projets ...),
- ci-joint, devis détaillés des opérations et plans de financement.

7.autorisation donnée à Monsieur le Maire pour un diagnostic de la commune et identifier ou non le potentiel en énergies renouvelables notamment photovoltaïques, agrivoltaïque et éolien :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une loi portant accélération des énergies renouvelables (ENR) a été promulguée le 10 mars 2023. Elle permet de préciser le cadre de développement des projets en énergies renouvelables, notamment sur l'agrivoltaïsme. L'agrivoltaïsme est un système étagé qui associe une production d'électricité photovoltaïque et une production agricole au-dessous de cette même surface.

La définition de ces zones demandée par la loi va nécessiter l'établissement d'un diagnostic afin de choisir le secteur le plus adapté en fonction des spécificités des communes. Le souhait de l'Etat est de permettre aux communes d'identifier des secteurs permettant d'envisager des projets d'envergure.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à consulter AEDES ENERGIES qui est une société intervenant en tant qu'expert conseil auprès de la commune pour l'accompagner dans un diagnostic et identifier l'existence ou non de potentiel en énergies renouvelables, notamment photovoltaïques, agrivoltaïque et éolien. Cette société propose une étude totalement gratuite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 6 abstentions et 5 voix pour de ne pas autoriser Monsieur le Maire à consulter AEDES ENERGIES afin de discuter des potentiels en énergie renouvelables sur la commune.

8.modification statutaire : restitution de la compétence « fourrière animale » aux Communes de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Vu la délibération de la communauté de communes Seille et Grand Couronné du 12 septembre 2018 approuvant ses statuts,

Vu l'arrêté en date du 26 décembre 2018 approuvant les statuts applicables en date du 1^{er} janvier 2019,

Vu l'inscription de la compétence facultative « fourrière animale »,

- article 5 : la communauté de communes Seille et Grand Couronné exerce les compétences suivantes : alinéa compétences facultatives, 8) *fourrière animale : la communauté de communes porte pour le compte des communes le contrat de fourrière animal.*

Vu les orientations budgétaires définies lors du conseil communautaire du 23 mars 2023,

Vu la délibération communautaire du 21 septembre 2023, validant la proposition de restitution de la compétence « fourrière animale » aux communes,

Il est proposé de restituer la compétence « fourrière animale » des statuts de la Communauté de communes et de la restituer aux communes, à compter du 01/01/2024.

Cette proposition nécessite une modification des statuts de la CCSGC, retirant le point 8 de la liste des compétences facultatives.

Le conseil municipal, , après en avoir délibéré :

- **rejette** la proposition de modification des statuts tels qu'énoncé ci-dessus, visant à restituer la compétence « fourrière animale » aux communes à compter du 1^{er} janvier 2024 (10 voix contre et 1 abstention).

9.renouvellement adhésion à SCAPA (contrat de prestations globales fourrière animale 24/24 et 7j/7j) pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 :

Cette délibération est annulée du fait que la Commune, lors de la précédente délibération a rejeté la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes de Seille & Grand Couronné relative à la restitution de la compétence « fourrière animale » aux communes à compter du 1^{er} janvier 2024.

10.autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention de mise à disposition d'un terrain à titre gratuit à Belleau :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a réceptionné une demande écrite des nouveaux propriétaires de l'habitation sise 2 rue des Ailleux à 54610 Belleau pour occuper à titre gratuit le terrain communal sis derrière leur habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Mme DINCHER et M. LIEGEROT, les propriétaires de l'habitation citée ci-dessus, une convention de mise à disposition du terrain précité à titre gratuit, conclue pour une durée annuelle, et renouvelable par voie de tacite reconduction. Il sera également précisé que cette mise à disposition peut, en tant que de besoin, se voir révoquée à tout moment par décision motivée du Maire.

La séance a été levée à 22h15 pour l'ordre du jour.

Le Maire,

Philippe BARTHELEMY



Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.